

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ADAPEI CHARENTE**

Direction Proximité - Politique sportive
– FSSE JBX/CL
N° 2019-D-232

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- ☐ VU, la délibération n°2019.02.16 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2019,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention passée entre l'association ADAPEI Charente, 25 rue Chabernaud 16340 l'Isle d'Espagnac et la Régie Espace Carat GrandAngoulême.

Article 2 – L'ADAPEI s'engage à verser la somme de 500 € à GrandAngoulême dans le but de soutenir l'événement et à participer et à promouvoir le challenge sportif « courir ensemble », notamment par la communication auprès des salariés de l'ensemble de ses établissements et services, la constitution de binômes sportifs et la dotation de 8 lots dédiés à l'équipe la plus fair-play.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à l'ADAPEI des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/06/2019**
Publié ou notifié,
Le **20/06/2019**